

**L'an deux mille vingt-deux et le quinze mars, à 19 h 00 le Conseil Municipal s'est réuni sous la présidence de Gilles COUTURE, Maire.**

Absents excusés : BAILLET Jean-Michel, CONVERSEZ Félicie, DARZACQ Christophe, DATOLA Murielle, SERRES Frédéric, THIBAUT Céline,

Le compte-rendu de la réunion du 16 février 2022 est adopté à l'unanimité.

**I - SCIC « MA VIGNE EN TURSAN »**

En préambule à la réunion, Monsieur Pascal CHALANDRÉ, Président de la Cave des Vignerons Landais Tursan-Chalosse, présente au conseil municipal la SCIC (Société Coopérative d'Intérêt Collectif) « Ma vigne en Tursan ». Parmi les divers objectifs, cette SCIC a été créée pour maintenir le vignoble Tursan et même le développer, en facilitant l'installation de jeunes viticulteurs, permettant la plantation de 100 ha supplémentaires et ainsi en pérennisant un des piliers de l'économie locale : la viticulture.

Cette SCIC est ouverte à différents sociétaires : vignerons et salariés de la cave, bien sûr, mais aussi entreprises, collectivités, associations ou particuliers...

**II - INFORMATIONS DIVERSES**

1. Communauté des Communes Chalosse Tursan (C.C.C.T.)

Une réunion sera à programmer afin d'affiner le zonage du PLUi et de recenser les différents bâtis qui pourraient changer de destination en zones A et N.

2. SIVU des écoles du Tursan

- Le budget 2022 sera voté jeudi 17 mars.
- Actions jeunesse :
  - Le camp ski du 14 au 18 février a été une réussite.
  - Le CIMJ (Conseil Intermunicipal des Jeunes) est lancé : le vote aura lieu le vendredi 8 avril et l'installation le samedi 16 avril à la mairie de Geaune.
  - Différentes sorties sont en préparation et un camp au Puy du Fou est déjà prévu en juillet.

3. Solidarité avec l'Ukraine.

Les propositions d'hébergement, qu'elles émanent de la commune (gîte) ou de particuliers, seront transmises à la Préfecture. Des dons ont été acheminés à l'antenne de la Protection Civile d'Aire sur l'Adour.

4. Roulons Solidaire.

Il faut communiquer à ce sujet dans le prochain « Petit Geaunois » afin d'essayer de trouver un(e) référent(e) communal(e) chargé(e) de la coordination sur Geaune.

**III - COMPTE DE GESTION ET COMPTE ADMINISTRATIF**

1. Compte de gestion du receveur. Monsieur le maire rappelle que le compte de gestion constitue la reddition des comptes du comptable à l'ordonnateur. Après présentation des différents documents, considérant que les opérations de recettes et de dépenses paraissent régulières et suffisamment justifiées, après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve le compte de gestion du trésorier municipal pour l'exercice 2020. Ce compte de gestion, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.

2. Compte administratif budget commune 2021. Présentés par Gilles LACOSTE, adjoint en charge des finances.

Celui-ci présente à la fin de l'exercice :

- Section de fonctionnement
  - Dépenses : 616 225,14
  - Recettes : 936 361,16
- Section d'investissement
  - Dépenses : 306 621,59
  - Recettes : 174 756,69

Compte-tenu des restes à réaliser, il en résulte un excédent global de 200 430,12€.

Ils sont approuvés à l'unanimité, hors, bien sûr, la présence du Maire.

**IV - PARTICIPATION À LA SCIC « MA VIGNE EN TURSAN »**

Vu le nombre d'absents (6), Mr le Maire propose de reporter ce point à la prochaine réunion. Accepté à l'unanimité.

**V - PRINCIPAUX TRAVAUX 2022/2023**

Bien entendu, vu les incertitudes, voire les craintes sur l'augmentation des dépenses de fonctionnement ainsi que d'investissement, les projets suivants ne seront lancés que si le reste à charge (coût des travaux moins subventions) est compatible avec les possibilités financières de la commune.

1. Travaux de voirie.

- Entrée de Samadet. L'appel d'offres a été lancé début mars avec limite de dépôt des dossiers au 31 mars.
- Allée du Vert Galant, rue Jean Moulin, parking du cimetière. Les entreprises locales qui auront candidaté à l'appel d'offres précité, seront contactées pour faire une offre pour cette deuxième opération.

2. Nouvelle STEP.

Le 4 mars 2022, nous avons effectué la visite de 2 stations avec une température extérieure de 8°C. Celle d'Asson est en travaux et présente un aspect extérieur peu flatteur. Le fonctionnement du traitement des boues est identique dans les 2 stations visitées. C'est dans l'assèchement de celles-ci que les principes diffèrent. A Asson, cette fonction est assurée par des lits de roseaux qui ne demandent pas de traitement particulier et ne développent aucune odeur. Les boues restantes sont vidées au bout de 6 à 8 ans et peuvent être données aux agriculteurs afin de les épandre dans les champs. Seul inconvénient, il faut beaucoup de place pour les roseaux.

La station de Pontacq est neuve et offre un très bel aspect extérieur ; l'assèchement des boues se fait par un traitement chimique avec ajout de produits et passage dans une presse qui extrait l'eau des boues. Celles-ci sont ensuite stockées puis envoyées dans un centre de traitement (LABAT Vidanges) ; nous avons remarqué des odeurs dans le local technique et près des bennes de stockage.

La différence entre ces 2 stations se situe au niveau du prix, légèrement plus élevé pour la station d'Asson mais des coûts de fonctionnement moins élevés que celle de Pontacq.

Pour ce qui concerne la convention de financement de ce programme, ce point sera à réexaminer lors d'une prochaine réunion.

### 3. Centrale solaire

Au vu des documents reçus, le conseil municipal se prononce favorable, à l'unanimité, pour ce projet ainsi que pour la demande de subvention à la Préfecture dans le cadre de la DETR 2022. A noter que ce projet figure dans le Contrat de Relance et de Transition Ecologique (CRTE) signé fin décembre 2021 entre l'Etat et le PETR Adour Chalosse Tursan.

### 4. Dojo.

De même, le conseil municipal se prononce favorable, à l'unanimité, pour ce projet ainsi que pour les demandes de subventions à la Préfecture dans le cadre de la DETR 2022 et au Conseil Départemental.

## **VI - ACQUISITION FONCIÈRE**

Les associés de la SCI d'Héréchou étant enfin d'accord pour vendre les parcelles à l'arrière de l'ancien hôtel-restaurant, Mr le Maire propose de les acheter afin d'être maître de ce foncier qui s'avère indispensable, quel que soit le devenir dudit bâtiment. Prix de vente : 12 000 € hors frais notariés. Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, décide de faire cette acquisition foncière.

## **VII - FORFAIT SACEM**

Ne concerne que les communes de moins de 5 000 habitants. Ce point est reporté à la prochaine réunion du conseil municipal. Marie SALLET doit rechercher des informations complémentaires et, notamment, s'assurer que ces forfaits spécifiques couvrent toutes les manifestations sur la commune, quel que soit l'organisateur.

## **VII - CONVENTIONS AVEC LE CENTRE DE GESTION DES LANDES**

1. Convention service remplacement. Après présentation du contenu de la convention, après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, autorise Mr le Maire à renouveler et à signer cette convention.
2. Convention service prévention. Après présentation du contenu de la convention, après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, autorise Mr le Maire à renouveler et à signer cette convention.

## **IX - TOUR DES COMMISSIONS ET RÉUNIONS.**

1. Finances. Réunion le 30/03 à 19h30. Le budget sera voté lors de la prochaine réunion du conseil municipal le jeudi 14/04 à 19h00.
2. Communication.
  - Réunion le mercredi 16/03 à 19h00. 3 sujets : le disque bleu, le livret d'accueil et les totems d'entrée d'agglomération.
  - Petit Geaunois. Réunion le mardi 19/04 à 19h00.
3. Comité de jumelage. Réunion le mercredi 30/03 à 18h00.
4. Cadre de vie « non bâti ». Sandrine DUFAU organisera une réunion (peut être élargie) avec l'association Jardieval.

## **VII - MANIFESTATIONS À VENIR**

1. Cessez-le-feu en Algérie. Cérémonie au monument aux morts le samedi 19/03/2022 à 11h15, suivie du verre de l'amitié à la mairie.
2. Repas des aînés. Samedi 02/04 à 12h00.
3. « Mayade » le 14/05/2022, en soirée. Courrier à envoyer autour du 15/04.

## **VIII - DIVERS**

### 1. Invitations diverses.

- Nouveau commerce « Ô jardin d'Augustine » jeudi 17/03 à 15h00.
- Nouveau gîte « La maison Huron » jeudi 31/03 à 15h30.

### 2. Elections présidentielles. Le tableau des permanences est partiellement complété compte tenu des absences à la présente réunion.

La séance est levée à 21h00.

Ont signé au registre :

COUTURE Gilles

LACOSTE Gilles

FLOUS Pierre

ARRAGON Dominique

DUFAU Sandrine

SERRES Frédéric      Excusé

BAILLET Jean-Michel      Excusé

DARZACQ Christophe      Excusé

LOCHE Benoît

PLAÏNO David

SALLET Marie

CUPILLARD Hélène

THIBAUT Céline      Excusée

DATOLA Murielle      Excusée

CONVERSET Félicie      Excusée